



## Grands- parents en détresse du refus de voir leur petite fille

Par **Delabre**, le **23/10/2008** à **21:29**

Mon mari et moi agés de 58 ans ,encore en activité à temps partiel avons notre petite- fille 2 fois par semaine car mon fils et belle- fille travaillent tous les 2 . A la rentrée des classes mon mari a demandé à ma belle- fille de voir la petite te la prendre en photo mais de loin pour que la petite ne nous voit pas ???Et là ,la furie ?? interdiction formelle d'aller voir notre petit bout de chou ?? Depuis on ne peut plus voir Laura ..Nous sommes en grande détresse . Je suis partie la semaine dernière à l'école ' j'ai embrassé ma petite Laura et là : ma belle-fille s'est mise dans une colère folle on s'est dite des mots mots méchants et blessants . Voilà l'histoire ; Avons - nous le droit d'aller la voir à l'école ?? voilà ma question pricipale . Ma belle -fille a mis en garde mon fils : le divorce ou nous. QUE faire en attendant d'aller plus loin ??? Merci de nous répondre à cette question puisque nous n'avons plus le droit de la voir du tout . L'école est notre seul sauveur pour l'instant ? Mr et Mme Delabre Guy .

Par **Tisuisse**, le **07/11/2008** à **13:28**

Bojour,

Sans entrer dans des querelles familiales, vous avez la possibilité de saisir le Juge aux affaires familiales. Ce juge décidera, quelque soient les motifs des uns et des autres adultes, ce qui est le mieux pour l'équilibre de votre petite-fille, l'intérêt de cette dernière passant avant tout. Si le juge vous accorde un droit de visite, et éventuellement d'hébergement, la maman sera dans l'obligation de s'y plier, qu'elle le veuille ou non, et aller à l'encontre d'une décision

judiciaire peut se révéler très ennuyeux pour elle. Donc, à vous de voir.

PS, ce n'est pas parce que vous, grands-parents, avez commis éventuellement des erreurs envers vos enfants que vous renouvelerez ces mêmes erreurs avec vos petits-enfants.

Bonne chance.